

MAIRIE
D'AZAY-LE-BRÛLÉ
79400
(Deux-Sèvres)
☎ 05.49.06.58.75

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six,
Le 7 avril à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,
Dûment convoqué le 25 mars 2026,
S'est réuni à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Etaient présents : Fabienne POUZET, Thierry PIGANEAU, Virginie FAVIER,
Louis-Marie MERCERON, Pierre ABRIAT, Bertrand QUINTARD,
Catherine PINEAU, Gaëtan GUERIN, Eric ZANNI,
François GUILLOT, Christelle MACKÉ, David BRACONNEAU,
Stéphane MARTIN, Cécile THOMAS, Anne Claire AUGEREAU,
Rebecca DOLCI et Charlotte PAILLA

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19
(dont 1 pouvoir)

Absente excusée : Caroline MITONNEAU qui a donné pouvoir à Cécile THOMAS

Secrétaire : Virginie FAVIER

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.

Affiché le 9 avril 2026

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

LANCEMENT DU MARCHÉ POUR LA MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE CONCERNANT LA RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, L'EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE, LA CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE MATERNELLE ET LA RÉNOVATION DU FOYER RURAL (délibération n° 2026-04-01)

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Considérant le projet de regroupement des deux écoles sur le site de Cerzeau
nécessitant la réhabilitation de l'école élémentaire, l'extension du restaurant scolaire,
la construction de l'école maternelle et la rénovation du foyer rural,

Considérant l'étude réalisée par le cabinet HEMIS,

Considérant le coût total de l'opération de 4 281 083 € HT, soit 5 137 300 € TTC,
comprenant :

- Restructuration de l'école élémentaire
- Construction neuve de l'école maternelle
- Espaces extérieurs
- Restructuration du foyer rural
- Maîtrise d'œuvre
- Mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination
- Mission du bureau de contrôle
- Mission de sécurité et de protection de la santé
- Etude géotechnique G2
- Relevé du géomètre
- Diagnostics divers (structure, réseaux...)
- Assurance dommage-ouvrage
- Provisions pour imprévus
- Actualisation des prix

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide de :

- Valider le projet de réhabilitation de l'école élémentaire, l'extension du restaurant scolaire, la construction de l'école maternelle et la rénovation du foyer rural pour un coût estimé à 5 137 300 € TTC,
- Lancer le marché pour la mission de maîtrise d'œuvre,
- Autoriser Monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Madame Fabienne POUZET, à signer tout document à intervenir concernant ce dossier, notamment le marché

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-François RENOUX

La secrétaire de séance,
Virginie FAVIER